L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;

MERCREDI MATIN, 9 MAI.

FEUILLETON.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

PAR

FÉLIX DE SERVAN.

UN DRAME DANS LA TOURELLE.

XV—Suite.

Ainsi, Bourdeille à Gabriel que cette nature dont les convulsions terribles portaient le désordre en toutes choses, devenait la complice même de ces funestes inspirations, en s'agitant, semblait, appliant à l'unisson des voix infernales qui l'exhortaient au crime; et, quand il arrêtait ses regards sur le tableau dont il faisait partie lui-même, sur cette chambre retirée où il était seul maître de ses actions, sur cette jeune fille blottie toute palpitante et anéantie, comme une colombe qui, à la vue du tigre, était déjà sentie le souffle de son ennemi dans son cœur, enfin, sur la petite lampe, unique témoin de cette scène infâme, dont en même funeste éclairait d'une lueur voilée, il sentait comme l'enivrement d'un sinistre orgueil, à l'idée que sa victime frémissant devant lui, était bien à lui, et n'avait à recevoir aucun secours ni des hommes ni du ciel.

Mais, en ce moment même, une soudaine pensée de jalousie traversa le sentiment de son triomphe. Toujours immobile, les bras croisés et l'œil fixé sur Cécile, il reprit avec son affreux ricanement :

—Et tu l'aimes donc bien, ce Raoul ?

—Je l'aime, répondit la jeune fille, comme un ami d'enfance dont rien ne saurait effacer en moi le souvenir.

—Et moi, continua Gabriel, tu me détestes sans doute autant que tu l'aimes ?

—Vous ! je ne vous déteste pas.... Vous me faites seulement peur et pitié !

—Que dis-tu, malheureuse ?

—Vous êtes pour moi comme un monstre que l'enfer a jeté sur mon chemin.......car Dieu ne peut l'avoir créé.

Un cri masque, pareil à celui d'une bête fauve prise au piège, sortit de la poitrine de Gabriel, qui, d'un bond, sauta sur le lit pour atteindre la jeune fille. Mais un cri terrible et presque surnaturel répondit au sien, un cri qui semblait venir, non de l'intérieur de la maison, non pas même de la terre au dehors, mais des airs, un cri perçant, sonore, vibrant, comme serait celui d'un ange irrité planant dans l'espace, les ailes étendues, pour veiller sur les actions humaines. En même temps, au milieu d'un impétueux coup de vent s'abattant sur la tourelle, une partie de la fenêtre vola en éclats avec toutes les vitres, et une grosse branche d'arbre, passant par cette issue, vint rebondir dans la chambre, puis s'arrêter près du lit. Ce bruit étrange, parti des régions aériennes, ce fracas de tourmente furieuse et de fenêtre brisée, cette subite apparition d'un corps étranger dans la tourelle, arrêtèrent le jeune homme en le consternant; et, tout interdit, irrésolu, troublé jusqu'en ses entrailles, il se laissa retomber sur les dalles de la chambre.

Quant à Cécile, elle était à genoux dans la ruelle et priait Dieu.

Gabriel demeura un instant silencieux en regardant la branche d'arbre; et, après cette pause, il se mit à dire en affectant de paraître libre de toute émotion :

—C'est un rameau arraché par l'ouragan à l'un de ces grands ormes qui sont devant la fenêtre; et quant à ce cri que j'ai cru entendre ! insensé que je suis ! c'était le sifflement du vent le long des murailles.

Mais il avait beau chercher à retremper son courage dans ce raisonnement, le cours des premières impressions de sa témérité était rompu, car on sait avec quelle promptitude se transforme quelquefois l'état moral de l'homme au moindre choc d'un accident imprévu, qui saisit son âme et étonne son intelligence, on sait combien l'édifice de ces ardentes passions, en ce qu'elles ont de hardi et d'aventureux, est chose fragile; un souffle l'élève, un souffle le renverse. Mais il resta à Gabriel cet instinct persévérant et tenace de la méchanceté, qui, sentant défaillir son audace, se décide à attendre le moment où elle la retrouvera tout entière.

Il alla s'asseoir au coin de la cheminée, en disant :

—Viens, Cécile, viens charmante enfant, reprendre ici ta place.... Je veux avoir le plaisir de causer avec toi le reste de la nuit.

—Le reste de la nuit ? répéta la jeune fille avec effroi.

—Assurément !.... et il me semble qu'en cela je ne fais que me soumettre au décret de la prévoyante destinée qui vient de nous envoyer du bois pour alimenter notre feu.

Et Gabriel, ramassant la branche d'orme, la cassa en plusieurs morceaux dont il jeta quelques-uns dans le foyer.

Ainsi, il renonça à aller, cette nuit-là, visiter les souterrains du vieux château de Fernoise. Du reste, une telle affaire ne lui semblait devoir que gagner à être remise à un moment où il aurait l'esprit plus disposé à s'en occuper. Enfin, il ne pouvait se résoudre à se séparer de Cécile avant d'avoir recouvré toute l'énergie de sa volonté et de son implacable ressentiment.

Quant à la pauvre enfant, au lieu de s'approcher de la cheminée, elle n'avait point bougé de la ruelle, et s'était seulement assise sur le bord du lit, muette, tremblante, consternée.

Qu'on nous permette de les quitter tous deux pour un peu de temps, et de nous transporter au pied de l'orme dont une branche était venue avec tant de fracas se loger dans la tourelle.

XVI.

LES DEUX LOUPS

Un moment après que l'effrayant cri, pris par Gabriel pour un sifflement de l'ouragan, eut été poussé, une forme humaine, à peine apparente dans l'ombre, descendit de l'arbre dont nous venons de parler, et eut bientôt touché le sol. Alors, se déployant, elle constitua un individu assez petit de taille et mince de corps, lequel, se mettant à courir de toute sa vitesse, traversa taillis, futaies et sentiers, s'abord dans le bois, ensuite dans la plaine; au bout de vingt minutes, arrivé au prieuré de Saint-Nicolas-de-Courson, sans avoir un instant ralenti sa course effrénée, cet individu se glissa dans l'intérieur du monastère.

Il gagna, avec la même rapidité, la galerie de gauche de la seconde cour, s'arrêta devant la niche du saint placé dans cette galerie, fit jouer le ressort de la porte secrète, et pénétra sous la longue voûte où Raoul de Lornel et la mère Gallois avaient trouvé un refuge.

—Ne craignez rien, dit-il aussitôt à demi voix et en s'avançant à tâtons au milieu de l'obscurité qui régnait en ce lieu.... c'est moi.... Julien !

—Toi, mon enfant ? répondit vivement Marguerite.... Qui t'amène à cette heure auprès de nous ?

—Monsieur le comte est-il ici ? demanda Julien.

—Oui, dit Raoul.... j'allais sortir pour me mettre de nouveau à la recherche de Cécile.

—Ah ! monsieur, c'est heureux que vous ne soyez pas encore parti ; car elle a bien besoin de votre secours : elle est dans un grand danger !

—Qu'entends-je ? ma sais où est ma fille ! et un grand danger la menace ? s'écria l'infortunée mère, presque folle de saisissement et d'épouvante.

—Où se trouve-t-elle donc ? ajouta Raoul avec une poignante anxiété.

—Voici ce que j'ai à vous raconter, répliqua Julien d'une voix entrecoupée par sa respiration haletante..... Quand je vins ici dans la journée de la part de mon maître pour vous apprendre que Mlle Cécile n'était pas prisonnière du commandant de Pierrefonds, j'avais déjà mis dans ma tête que je ne manquerais ni ne dormirais avant d'avoir tout remué, tout fouillé dans le pays pour savoir ce qu'elle était devenue. Mon patron, de son côté, devait aussi faire ses recherches sans relâche.... En vous quittant, je me rendis dans plusieurs villages. J'interrogeai tout le monde, mais personne n'avait entendu parler d'elle. Comme j'allais, ce soir, reprendre le chemin de mon auberge, un soupçon qui ne m'était pas encore venu, m'attira dans le bois de Fernoise, vers la maison de Dracone, homme méchant et sournois, et, de plus, garde-chasse de M. Didier...... Vous connaissez la vieille tourelle placée à l'un des coins de cette maison ; je fus surpris de voir une lumière briller à la fenêtre de son dernier étage. Je savais que Dracone et sa femme logent en bas : pourquoi donc y avait-il là-haut une lumière ? Je grimpai sur un des grands arbres qui s'élèvent devant la tourelle et en dépassent le faîte, quand je fus arrivé à la hauteur de la fenêtre éclairée, j'eus en face de moi l'intérieur d'une petite chambre.... Oh ! comment vous dire ce que j'éprouvai à la vue de ce qu'elle renfermait ! Il y avait là Mlle Cécile, blottie toute tremblante dans la ruelle du lit ; puis, au milieu de la chambre, un homme immobile, qui la regardait d'un air courroucé et menaçant.... cet homme était M. Gabriel de Fernoise !

—L'infâme ! s'écria Raoul transporté de fureur.

—Oh ! mon Dieu ! protégez mon enfant ! dit Marguerite en joignant les mains et levant les yeux au ciel.

—Dans ce moment-là, poursuivit Julien, je trouvai sous ma main une grosse branche morte, et je la cassai près du tronc........ Je m'apprêtais les yeux sur M. Gabriel : je le vis qui s'élançait vers Mlle Cécile ! Je poussai un cri d'effroi et de colère, et je lui jetai de toutes mes forces la branche que je tenais : elle passa entre les barreaux de fer dont la fenêtre est garnie, mit les vitres en pièces et alla tomber près du lit...... Tout ce bruit surprit beaucoup ou épouvanta même M. Gabriel ; car il s'éloigna aussitôt de Mlle Cécile, et demeura de nouveau immobile, paraissant irrésolu et pensif..... puis il s'assit près du feu...... Alors, je descendis de l'arbre, et j'accourus ici.

—Brave enfant ! s'écria la mère Gallois en pleurant et en embrassant Julien, tu as peut-être sauvé l'honneur de ma fille !.... Conduis-moi vite auprès d'elle ! que je l'arrache des mains de ce monstre !

—Non ! Marguerite, non, vous ne sortirez pas ! dit Raoul..... D'abord, vous ne pourriez que ralentir la rapidité de notre marche vers la demeure du garde chasse, où nous avons hâte d'arriver ; et puis, si nous avons à faire la rencontre des gens de Villeneuve : ensuite, votre présence dans la maison de Dracone n'avancerait pas les choses : la douleur d'une mère serait sans empire sur les sentiments de cet homme, qui ne vous laisserait pas pénétrer jusqu'à sa prisonnière. C'est de vive force qu'il faut délivrer Cécile.. Je dois donc partir seul.

—Mais, monsieur le comte, Dracone a des armes ; le fils de M. Didier en porte sur lui, et vous aurez seul pour combattre ces deux hommes !

—Qu'importe ! je n'ai pas à considérer le danger que je cours, mais celui qui menace votre fille.

—Noble et généreux cœur !........ je sais que j'emploierais inutilement de vous retenir.

—Partons vite ! dit Raoul à Julien.

—O mon cher petit ! laisse-moi te remercier et t'embrasser encore une fois ! s'écria Marguerite en passant ses bras autour du cou de l'enfant ; tu as bien mon enfant aussi, toi ! crois bien que si j'avais eu plus d'aisance tu aurais partagé avec elle ma vie pauvre de mère de Cécile !... Allons ! partez tous deux sans moi, puisque M. le comte le veut...... et que le ciel dans sa miséricorde, vous protège l'un et l'autre !

Raoul se munit de ses armes, qui se composaient seulement, comme on s'en souvient sans doute, d'une épée et d'un pistolet à deux coups, puis, suivi de Julien, il sortit du prieuré.

Ils eurent plus d'une fois, durant leur route dans la forêt, à éviter les patrouilles des troupes de Pierrefonds. Enfin, ils allaient atteindre le bois de Fernoise, lorsqu'ils s'arrêtèrent tout à coup en face de deux hommes qui s'avançaient directement sur eux.

C'étaient l'avar et Simon, que nous avons vus suspendre également leur marche à la vue de ceux dont ils faisaient la rencontre.

Tavar, grâce à sa haute taille et son long manteau, fut vite reconnu par Raoul, qui l'aborda en lui disant avec la plus vive émotion :

Ah ! monsieur, c'est le ciel qui vous envoie sur nos pas !

Et il lui apprit la situation dans laquelle se trouvait Cécile.

A ce récit, le marchand, qui se montrait habituellement si calme, même dans les plus grands dangers, tressaillit, frappa les sourcils, et son visage prit une expression étrange de fureur ou de haine.

—La fille de Marguerite, enlevée par Didier et exposée aux insultes de son fils !.... la fille de Marguerite ! s'écria-t-il ...... [illegible] front, comme s'il y avait en [illegible] [illegible]

prit.... Oh ! je vous suis, monsieur le comte !... Je suis prêt en toute circonstance à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour le salut de Cécile Gallois !.... Oh ! malheur à son odieux ravisseur, s'il est tombé sous mes mains !.... [illegible] il mérite ! [illegible] [illegible] [illegible]

A continuer.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

Gustave Ostermann.......Locataire et Directeur.

[illegible]

Représentation extraordinaire au bénéfice des employés du contrôle,

Première représentation de la

TACHE DE SANG !

Drame en 5 actes [illegible]

Première représentation (reprise) des

DEUX AVEUGLES,

Opérette bouffe en 1 acte, musique de Offenbach.

PRIX DES PLACES.

Premières, Secondes et Parquets.......$1 50.
Parterre et baignoires de parquet......
Troisièmes & côtés. Quatrièmes.........

6 mai—4

Théâtre de l'Opéra.

JEUDI 10 Mai 1866, à 8 heures du Soir.

Un grand CONCERT VOCAL et INSTRUMENTAL sera donné JEUDI 10 Mai, par Mme FLEURY-URBAN, Secondée par M. OLIVEIRA et plusieurs autres artistes éminents.

On peut se procurer des billets au bureau de location de l'Opéra de dix h. à trois heures, ainsi que chez M. FLEURY, rue de Chartres No. [illegible]

PRIX DES PLACES — Parquet, loges de premières et loges de secondes, $2 le billet ; [illegible], $1 50 ; troisièmes, $1.

Le concert commencera à huit heures. 6 mai—5

Théâtre de l'Opéra.

SAMEDI 12 MAI 1866.

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. ROCHE et MME GRANIER

Un Garde d'Honneur au Hôtel Hussards. Pochade militaire en un acte, par M. le Colonel A. Coppens.

LA BRISE DU SUD (création). Paroles de M. Placide Canonge, musique de M. Eug. Chassaignac.

TROMB-AL-CA-ZAR. Opérette en un acte—Musique d'Offenbach.

LA FAVORITE. Parodie, chantée par M. Gilbert.

Le Mariage au la Vie. Comédie en un acte, par MM. de Vilmorin de Lénas et Félix Rivailles.

Un Gendre en Surveillance, Comédie en un acte, par MM. Marc-Michel et E. Labiche. 6 mai

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

VENDREDI, 11 mai 1866—Bénéfice de la

FAMILLE ZAVISTOWSKY.

Le programme est des plus brillants.

9mai

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.—Rue St-Charles, No 40 et 4

ON peut se procurer quatre lectures importantes, intitulées "La Philosophie du Mariage" et faites au Musée de New York, en s'adressant au secrétaire de la succursale du Musée d'Anatomie de New York, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, ou en lui adressant une lettre renfermant 25 cents. 24déc—6m

WHEELOCK, FINLAY & CO,

DROGUISTES ET IMPORTATEURS EN GROS.

Au coin des rues Magazine et Gravier,

Offrent, aux plus bas prix, les articles suivants, importés directement, en débarquement de la barque au glaise Elida et des steamers Alabama et Carolina—

75 boucauts SEL DE SOUDE,
100 boucauts BI-CARBE DE SOUDE
300 caisses VITRES FRANÇAISES, assorties,
3 boucauts GELATINE DE COX,
10 " MOUTARDE de Colman, contenants en verre et en ferblanc,
50 grosses de SAVON brut-Windsor, de Low.

Médicaments français patentés.

Un assortiment complet de médicaments français les plus recherchés.

EN MAGASIN

100 caisses SAVON de Castille,
5 boucauts AMMONIAC CARB.
5 " [illegible] en bocaux,
caisses SHELLAC, gomme,
5 caisses ASSAFOETIDA, gomme,
5 caisses OPIUM de Turquie,
20 caisses ACIDE TARTARIQUE, anglais,
100 sacs CACHON,
50 barils ALUN, en morceaux,
20 barils ALUN, en poudre,
200 livres COPAHU, pur,
20 barils BORAX raffiné, anglais,
20 barils huile PALMA CHRISTI No 1,
25 barillets EMERI, assorti,
100 grosses de VIRS,
2000 livres SUCRE DE PLOMB, anglais,
300 livres CALOMEL, anglais,
300 livres BLUE MASS,
500 IOD. POTASSE, anglais et français,
2000 onces SULFATE DE QUININE, français,
2000 " [illegible] F. et W.

En magasin—Un assortiment de EFFERVESCENT GRANULAR MEDICINAL PREPARATIONS [préparations médicinales granulées] de MM. T. Morson & Son et M. Bishop, de Londres.

Agents de MM. Battley & Watts de Londres, pour la vente de leurs célèbres PREPARATIONS dont on trouvera constamment un stock complet dans l'établissement.

Une grande variété de PRODUITS CHIMIQUES FINS ANGLAIS, —ET DE— EXTRAITS ANGLAIS.

26 avril—1 m

CIGARES DE LA HAVANE.

J. N. FERNANDEZ,

RUE DU CANAL, NO 46.

STOCK EN MAGASIN, garanti d'importation directe par les derniers arrivages—

10,000	Londres, Cabaña et Carvajol,	
10,000	dito	Partagas,
10,000	Prince de Galles,	
10,000	dito	Intimidad,
5,000	Flor Fina M. Reg. Lafrañaga.	
10,000	dito	Londres de Costa dito,
10,000	M. Reg.	La Vivianita,
10,000	dito	La Española,
10,000	dito	La Rosaleda,
10,000	Brevas Intimidad,	
10,000	dito	Donato,
5,000	dito	Bella de St-Louis,
5,000	M. Reg.	Pabo Iglesias,
10,000	dito	Esculapio,
10,000	Reg. Rey	dito,
15,000	dito	Bella de St-Louis,
10,000	M. Reg.	Flor de Murias,
10,000	Londres Donato,	
10,000	Londres Esculapio,	
5,000	Conchas	dito
10,000	M. Reg.	Rio Hondo,
5,000	Conchas	Donato,
5,000	Londres Figaro,	
5,000	dito	Upmann,
20,000	paquets CIGARETTES La Honradez.	

J. N. FERNANDEZ, 46, rue du Canal.

21avril—1m.

AVIS.

LE soussigné annonce respectueusement à sa clientèle de la campagne et de la ville que la société qui existait étant dissoute, il continuera les affaires de dry goods, comme par le passé, à bon marché et avec un bon débit. Il pense que ses amis et clients lui accorderont le même patronage que par le passé.

[illegible] ESSATTU,

No 38 rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale.

21 avril—1m

O. B. GRAHAM & CO,

130........RUE GRAVIER........130

Entre les rues Camp et St Charles,

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company" de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrive par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons, chemises de toile et de coton, draps de toile, toile de corse et Blay, dingh 84, toile Pinafore, toile blanche et toile écrue à mouchoirs, mouchoirs batiste, Linons Long, Lawns, [illegible], [illegible], [illegible] en pièces, [illegible] nappes et serviettes, [illegible], [illegible], Ducks, Hollands, Surtage, [illegible], Nankins, tapes checks, gingues Union et coton, ginghams, [illegible], Winseys, [illegible], indiennes, rouges, mouchoirs Madras, coton [illegible] et fil de [illegible] 3 lettr—[illegible]

Dentiers vulcanisés et caoutchouc rose,

IMITANT LES GENCIVES.

LE Dr. L. DUPERRON, dentiste, No 86, rue Bienville, encoignure Royale, a l'honneur de prévenir ses clients et le public en général, qu'il fait des dentiers en caoutchouc vulcanisé qui imitent parfaitement les gencives. Ces dentiers peuvent s'adapter avantageusement avec les dentiers montés qui ont [illegible] et qui permet à tout le monde de [illegible] à des prix doux. Ils peuvent être montés en plaques [illegible] et [illegible] après l'extraction des dents. Le Dr. Duperron emploie le protoxide d'azote pour l'extraction des dents sans douleur. 8avril—1m

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASABAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 126.......RUE DU CANAL.......126.

[illegible] à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 avril—1m

Dentiers complets, pour $30 dents garanti et opération sans douleur.

No 2.........Le Dr. SPYER, dentiste.........No 2 —Coin Camp et Canal.—

Les dents que pose le Dr. SPYER sont à meilleur marché, plus durables et pleines de solidité que les autres. Les [illegible] ne sont point fournis. Le [illegible] La personne la plus nerveuse n'a point de crainte. Le Dr. Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Bureau ouvert au No 2, au coin des rues Camp et Canal. 18mars—1m

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Leper. 3mars—3m

Dr J. M. MAGEE,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

Est de retour en Ville et a repris l'exercice de sa profession au coin des rues Canal et Carondelet, où il se ferait un devoir de recevoir ses anciens clients. 24 avril—1m

RESTAURANT St-LOUIS.

Tenu par Henry Marche.

Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS,

73........RUE DE CHARTRES........73

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis [illegible]

CHAMBRES GARNIES. [illegible]

LEON QUEYROUZE,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS

Et Importateur de Vins Français, Eaux-de-vie etc.

17........Rue St-Louis........17

MEXIQUE.

Ligne régulière de steamers de la Malle entre la Nouvelle-Orléans et la Vera-Cruz.

Le steamer [illegible] de la ligne, le

POTOSKA,

Venant d'être réparé, un steamer sera expédié tous les deux semaines.

Les steamers de cette ligne sont de première classe, bâtis pour le [illegible] et ont d'excellents aménagements.

Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible] ARI & Co. [illegible] Commercial Place.

E. P. MARSHALL & Co. Agents à Vera-Cruz, Mexique.

Novvl

Ligne directe pour la France.

Service des paquebots poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne partiront de New York aux dates suivantes :

[illegible]........	Duchesne....	SAMEDI, 21 avril.
LAFAYETTE......	Lemarié....	SAMEDI, 5 mai.
NAPOLEON III...	Lecomte.....	SAMEDI, 19 mai.
VILLE DE PARIS	Surmont....	SAMEDI, 2 juin.

[illegible]

Prix du passage en or.....$[illegible] y compris [illegible].

[illegible]

Les passagers seront [illegible] par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux, gratis.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,

Bureau transféré du No 7 au No 38, Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 60 Carondelet. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel. Au Havre, chez William Iselin & Cie.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Steamers de la malle des Etats-Unis.—Ligne Morgan.

Passage pour Galveston.................. $[illegible]
" " Indianola.................

Fret pour Galveston et Indianola à 2/3 au-dessous des prix annoncés sur les cartes pour Galveston.

Départ, MERCREDI 9, à six heures du soir,

Le steamer I. C. HARRIS,

en fer, à basse pression et à aubes, commandant Chas. Fowler,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

au coin des rues Camp et Commune

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. Les steamers de cette ligne transporteront les malles des Etats-Unis et partent régulièrement ainsi qu'il est annoncé. L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est dans des contenants en ferblanc.

8 mai

Steamers de la Nlle-Orléans et de Mobile. —Départ tous les jours— STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS, LIGNE MORGAN.

POUR MOBILE.

Départ, MERCREDI, 9 MAI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi, du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf **FRANCES,** en fer et à basse pression, commandant A. L. Myers, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus et transportera les malles des Etats-Unis.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent jusqu'à 3 heures et demie P. M. Il ne sera pas reçu de fret après 3 heures et demie P. M. Fret à 50 pour cent au-dessous des prix annoncés sur les cartes.

L'huile de charbon n'est reçue que dans des contenants en métal.

I. C. HARRIS, 9 mai Au coin des rues Camp et Commune.

Pour la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain, pour Ocean Springs et tous les ports intermédiaires—

Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer à basse pression,

CREOLE,

Commandant Charles Walker,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à

LEACH & PERKINS,

25 avril—1m Au coin des rues Carondelet et Gravier.

LIGNE DU BORD DE LA MER

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau bateau à vapeur à basse pression **CAMELIA,** très du marcheur, capitaine A. P. Bordmann, continuera, dorénavant ses voyages trois fois par semaine, comme suit :

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Au retour, il partira d'OCEAN SPRINGS les DIMANCHES SOIR. les MERCREDIS SOIR. les VENDREDIS MATIN.

Le fret destiné à ce bateau doit être convenablement étiqueté, adressé, (on peut se procurer des étiquettes au bureau de la compagnie) et envoyé au dépôt du chemin de fer Pontchartrain une heure avant le convoi des passagers.

Le samedi il ne sera POSITIVEMENT pas reçu de fret après le départ du convoi de 3 heures P. M.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA, 19 avril—1m Rue Carondelet, No 10.

Départ, tous les JEUDIS, à 4 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Bayou Sara, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Bâton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE a recommencé le service de Vicksburg et des Bends et part le JEUDI de chaque semaine. 8 mai—1m

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Simsport, Pointe Coupée du Bayou Rouge, et tous débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le paquebot hebdomadaire régulier, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, PIRENE, capitaine O. Hinckley, commis M. Kimber, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

J. A. GARLIN, 32, Old Levee.

P. S.—L'IRENE prendra des passages pour tous les points de la côte.

J.S. PAGAUD, agent d'affaires [illegible]

26 avril—1m

PAQUEBOT REGULIER POUR JEFFERSON

Départ tous les deux MERCREDIS, commençant MERCREDI, 11 avril, à 5 heures du soir.

Le magnifique steamer à passagers, d'un léger tirant d'eau, **KITTIE STEPHENS,** capitaine MAURICE LANDRENEAU, N. CARPENTER, commis, partira pour Jefferson, Smithland, Berwick, Caddo, Shreveport, Grand Bayou, Grand Ecore, St-Maurice, Coutta, Alexandria, Norman's, Babin's et tous les ports intermédiaires, sur la rivière Rouge, comme suit :

Mercredi..............11 avril.
Mercredi..............25 avril.
Mercredi..............9 mai.
Mercredi..............23 mai.

On peut compter sur l'exactitude des jours de départ indiqués ci-dessus. Le bateau prendra du fret aux taux les plus bas. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TITUS & GWARTNEY, 3, Tchoupitoulas.
FRED. V. CELLOS, 19, rue Front.
GEO. D. HITE, 34, Gravier.
M. O. DONOHUE, 2, Tchoupitoulas.
COMAUX & SMITH, agents, 29 Canal.

13avril—1m.

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

100........RUE STE-ANNE........100.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, ébène ou noyer, tables en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Botte 1716, Bureau de Poste de la Nlle Orléans.

26 avril—1m

B. ANTOGNINI,

FABRICANT DE BILLARDS

Avec coussins à combinaison (brévetés.)

15........RUE CONTI........15

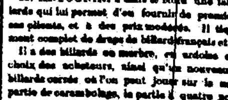

M. ANTOGNINI continue le même genre d'affaires. Tout ce qui concerne les billards se trouve dans son établissement, et entre autres articles des COUSSINS supérieurs à tous ceux employés jusqu'à ce moment. Ces COUSSINS, qui sont sans pareils sont brévetés et sont reconnus comme supérieurs par le célèbre

C. BERGER.

M. ANTOGNINI a dans le Nord une fabrique de billards qui lui permet d'en fournir de première qualité à ses pilentes, et à des prix modérés. Il tient un assortiment complet de draps de billard français et américains.

Il a des billards en marbre, en ardoise et en bois, au choix des acheteurs, ainsi qu'un nouveau système de billards carrés où l'on peut jouer sur la même table la partie de carambolage, la partie à quatre poches, celle six poches et la poule.

Afin que le public puisse juger par lui-même, M. Antognini a toujours un billard que l'on peut essayer. Il vend aussi des jeux de LOTO complets et tout ce qui sert à fournir les billards.

M. ANTOGNINI ayant visité les meilleures fabriques du Nord, et au courant des derniers perfectionnements peut livrer des billards égaux à ceux confectionnés au Nord.

M. ANTOGNINI tient aussi ROULETTES à deux cylindres et JETONS. 13 avril—3m

BORNIO & FRERE.

No 77........RUE GRAVIER........No 7

IMPORTATEURS

DE PRODUITS DE CUBA,

CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.

SEULS AGENTS, en cette ville, De la célèbre Fabrique de Cigarettes "LA HONRADEZ"

Ils ont constamment UN STOCK FRAIS.

BORNIO & FRERE, 77 9fév—3m No 77, rue Gravier

Bureau du Board des Assureurs.

Nlle-Orléans, 21 avril 1866.

LES Compagnies d'Assurance qui composent ce Board ont décidé le taux est publié ci-dessous, fermeront leurs bureaux, tous les jours, à 4 heures de l'après-midi, à partir du 1er mai prochain.

JAMES H. WHEELER, secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home,
Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane,
Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands,
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun,
Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens,
Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,
Compagnie d'Assurance de l'Union,
Compagnie d'Assurance du Home,
Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane,
Compagnie d'Assurance du Star,
Compagnie d'Assurance Germania. 22avril—1m

Bureau des Directeurs et Avocats de la Société des porteurs de bons, créanciers et actionnaires de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 17 avril 1866.

AVIS est donné aux porteurs de bons de première hypothèque, aux créanciers et aux actionnaires de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord qu'un plan de réorganisation de la compagnie a été arrêté entre les directeurs et les actionnaires [illegible] par MM. Clarke & Bayne, rue du Canal, No 38.

THOS. ALLEN CLARKE, Vice-Chairman.

18avril—1m

LEON PIERRE,

37........Rue des Petites-Ecuries........37

COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR.

A PARIS.

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

LEON PIERRE & Co, 1mars—3m 65 rue de Chartres

VENTE DE SYNDICAT

PAR LE SHERIF DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

ABNER S. CARPENTIER & ALPHONSE TERTROU vs leurs CREANCIERS de les CREANCIERS de LOBIT & CHARPENTIER.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No [illegible].—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] avril 1866, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, Vingt-un Mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la faillite ci-dessus et des autres créanciers des dits insolvables, à la vente publique et adjudication des billets, [illegible] et actions ci-après désignés, dénombrés, savoir :

DES BANQUES	TIREURS, &c.	ECHEANCES	MONTANTS	TOTAUX.
	Billets.			
BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.	Broussard & Tertrou	Echu 26 Avril 1862	$5,000 00	
	Thomas Hill	" 18 Mars 1863	2,000 00	
	Pholo Poirée (en Cour)	Payable 11 Avril 1862	2,000 00	
	"	18 Mars 1863	2,000 00	
	[illegible] Aubert	Echu 12 Mars 1866	1,000 00	
	Les quatre billets sont à l'ordre de Lobit, Charpentier & Co., et sont payables à leur comptoir, avec 8 p/o d'intérêt après échéance.			
	C. Dalferes,	à 1 an échéant le 13 Mars 1857	1,000 00	
	"	à 2 ans " " 1858	1,000 00	
	"	à 3 ans " " 1859	1,000 00	
	"	à 4 ans " " 1860	1,000 00	
	Les quatre billets ayant 8 p/o d'intérêt depuis le 13 mars 1856, payable au Bureau, le 14 mars 1858 par Chs. Thibodaux, notaire public. Les dits billets ayant été donnés en nantissement (pledged) par Lobit, Charpentier & Co, à la Banque de l'Union de la Louisiane, pour garantir leur billet de $10,000 échu le 24 de juillet 1857.			$19,000
BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.	R. J. Tenny, ordre de Lobit, Charpentier & Co.,	échu 12 mars 1862	$[illegible] 00	
	A. P. Bertaut & Frères	de 16 avril "	[illegible]	
	[illegible] & Co,	de 16 " "	[illegible] 71	
	Lobit, Charpentier & Co,	de 22 " "	[illegible]	
	W. C. Mennet,	de 22 " "	[illegible]	
	C. Dalferes,	de 1 mars 1862,	[illegible]	
	J. A. Collins,	de 16 février "	[illegible]	
	Les dits billets ayant été donnés en nantissement (pledged) par Lobit & Charpentier à la Banque des Citoyens de la Louisiane, pour garantir leur billet de $12,000 échu le 1er décembre 1862.			13,800 10
	A. P. Bertaut & Frères, échu 11 mars 1862		$4,000 00	
	N. M. Thibodeaux,	de 2 avril 1861	[illegible] 71	
	A. P. Bertaut & Frères,	de 16 avril 1861	[illegible]	
	Les dits billets ayant été donnés en nantissement (pledged) par Lobit & Charpentier à la Banque des Citoyens de la Louisiane pour garantir leur billet de $6000 échu le 17 janvier 1862.			10,007 71
BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.	L. Lallande	Echu 4 fév 1860	$1,146 00	
	Eugène Comeau	" " "	[illegible]	
	Val Comeau	" 16 février	[illegible]	
	Les dits billets ayant été donnés en nantissement (pledged) par Lobit & Charpentier à la Banque de l'Etat de la Louisiane pour garantir leur billet de $6,000 échu le 9 septembre 1862.			7,665 00
	G & N Cornay	Echu 4 mai 1862	1,750 00	
	A. P. Bertrand & Frères	" 16 avril "	[illegible]	
	Vve C. Monnet	" 18 " "	[illegible]	
	W. Maish	" 19 " "	2,000 70	
	C. Dalferes	" 16 " "	2,000 00	
	Durand Landry	" 18 " "	[illegible]	
	Les dits billets ayant été donnés en nantissement (pledged) par Lobit & Charpentier à la Banque de l'Etat de la Louisiane pour garantir leur billet de $15,000 échu le 21 de novembre 1862.			13,187 25
	Chas Landry	Echu 16 fév 1860	1,000 00	
	Do	" 16 mars "	2,000 00	
	W. F. Collins	" 4 avril "	3,000 00	
	Les dits billets ayant été donnés en nantissement (pledged) par Lobit & Charpentier à la Banque de l'Etat de la Louisiane, pour garantir leur billet de $5,300 échu le 17 janvier 1863.			11,000 00
	C. Gauthière		$3,000 00	
	R. J. Penny		1,000 00	
	Broussard & Tertrou		1,000 00	
	Jno. McCartney		1,000 00	
	A. P. Bertaut & Frères		2,000 00	
	Les dits billets ayant été donnés en nantissement (pledged) par Lobit, Charpentier & Co, à la Banque de la Louisiane pour garantir leur billet de $10,000, échu le 18 décembre 1862.			13,000 00
BANQUE DE LA LOUISIANE.	A. P. Bertaut frères		4,000 00	
	Do		1,500 00	
	J. B. Price & J. S. Murphy		1,300 00	
	O. & N. Cornay	Payé—	1,500 00	
	A. Guillot & Co	Payé—	2,000 00	
	C. Landry		2,000 00	
	Veuve C. Mounet	Payé—	1,300 00	
	Les dits billets ayant été donnés en nantissement (pledged) par Lobit, Charpentier & Co, à la Banque de la Louisiane pour garantir leur billet échu le 16 mars 1862, de		$18,000 00	
	Intérêt jusqu'au 25 octobre 1865		3,340 00	
			$19,340 35	
	Reçu les montants suivants, dont le principal et les intérêts jusqu'à la date des trois ont été déduits comme ci-dessous marqués, savoir :			
	Price & Murphy		$1,300 00	
	O. & N. Cornay		1,500 00	
	Veuve C. Mounet		1,300 00	
	Intérêts		1,442 00	
	Montant porté au crédit de Lobit, Charpentier & Co, billet et intérêt		$7,442 00	
	Balance		$11,897 27	
	A. B. Charpentier, J. M. Charpentier, F. Lobit et D. Como, la solide, ordre de et endossé par A. B. Charpentier,	échu le 1er mars 1863	$2,667 04	
	Do Do ordre et endossé par W. F. Mallagh	" " "	2,667 04	
	Do Do Do	" " 1864	2,667 04	
	Do Do ordre de et endossé par A. B. Charpentier	" " "	2,667 04	
	Les dits quatre billets ayant été donnés en nantissement (pledged) par Lobit & Charpentier à la Compagnie d'Assurance de l'Union, sont garantis par [illegible] [illegible], recorder de paroisse, sous la date du 20 décembre 1856, et sont garantis par hypothèque sur une habitation et des esclaves, situés en la paroisse de St-Martin.			$11,968 12
				$[illegible]

ACTIONS.

Cinquante (50) actions de la Banque d'Amérique, suivant certificat portant le No 16, délivré à Lobit & Carpentier, sous la date du 5 mars 1856.

Dix (10) actions de la Banque d'Amérique, suivant certificat portant le No 290, délivré à Lobit & Carpentier, sous la date du 1er juin 1856.

Huit cent-neuf (809) actions du Chemin-de-Fer des Opelousas, délivrées à Lobit & Charpentier, à savoir :

Certificat	No	pour	actions.
"	1315	"	170 "
"	1267	"	127 "
"	1640	"	126 "
"	1660	"	95 "
"	1375	"	32 "
"	1664	"	20 "
"	1662	"	15 "

Le tout cédé par lesdits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en monnaie courante nationale.

CHARLES BIENVENU, *Shérif de la Paroisse d'Orléans.*

9 mai—12,16,18,21

Loterie

DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HARRY WOOD & CO., directeurs.

GROS LOT.......$100,000.

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

Classe A.—Pour être tirée à COVINGTON, KY. MARDI, 15 mai 1866.

Seulement 20,000 numéros......685 lots.

PLAN.

1 lot de.........	$100,000	est.........	$100,000
1 lot de.........	50,000	est.........	50,000
1 lot de.........	25,000	est.........	25,000
1 lot de.........	10,000	est.........	10,000
1 lot de.........	10,000	est.........	10,000
1 lot de.........	5,000	est.........	5,000
20 lots de.........	1,000	sont.........	20,000
50 lots de.........	500	sont.........	25,000
100 lots de.........	300	sont.........	30,000
150 lots de.........	200	sont.........	30,000

—Approximations :—

9 lots d'approximation, de $400 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $100,000 sont.	$ 3,600
9 lots d'approximation, de $400 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 sont.	3,600
9 lots d'approximation, de $350 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $25,000 sont.	4,500
9 lots d'approximation, de $300 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 sont.	2,700
9 lots d'approximation, de $250 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 sont.	2,250
9 lots d'approximation, de $200 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $1,250 sont.	1,800
270 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant les lots de $1000 sont.	27,000
685 lots s'élevant à....................	$ 362,000

Billets entiers $20 ; demi-billets $10 ; quart de billet $5 ; huitième de billet $2. Seizième $ 1 50

Les billets sont vendus et les prix payés par

CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence,

No 3 Passage de la Bourse, près la rue du Canal, ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses consultations; ainsi que pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 268, entre Ursulines et Ste Anne. 18 avril—1m

AVIS.

DU consentement mutuel des soussignés, associés de la maison Bellocq, Noblom & Co, la société qui a existé jusqu'ici entre eux étant expirée par limitation, la dite société est maintenant dissoute. La liquidation en est confiée, conjointement, à MM. Pierre Roy et Auguste P. Noblom.

Veuve J. B. BELLOCQ,
AUGUSTE P. NOBLOM,
PIERRE ROY.

Nlle-Orléans, ce 30 avril 1866. 1er mai—1m

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. S. POTHIER a transféré son bureau du No 25 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier, entre la rue du Magasin et la rue du Camp.

CHAMPAGNE

Vve CLICQUOT PONSARDIN.

75 CAISSES, en grandes et demi-bouteilles champagne Vve Clicquot, à vendre par

S. E. CASTENDYK, seul agent, No 91, rue du Camp.

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE,

FABRICANT DE LIQUEURS,

8........RUE ST-LOUIS........8

Nlle-Orléans.

ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN.

—Et— Liqueurs françaises de tous genres.

Dr. E. DEBLANC,

Résidence encoignure Ste-Anne et Robertson.

Bureau, à la pharmacie O. ROBIN, encoignure Ste-Anne et Villeré.

Heures de consultation : de 9 à 11 heures du matin. 14avril—1m

En débarquement et à vendre.

Navire CELERITAS, de Bordeaux.

100 barriques VIN rouge, différentes qualités, caisses VIN rouge et blanc, différentes qualités,
caisses FRUITS à l'eau-de-vie,
paniers GUIGNOLET,
caisses ABSINTHE "Ed. Pernod,
" KIRSCH
paniers CHAMPAGNE grandes et demie, "Perrier,"
barriques VIN blanc,
caisses SARDINES (½ boites,
" VINAIGRE,
" BOUCHONS assortis,
EAU-DE-VIE, "Pinet, Castillon & Co,"
" "Alexandre Manuel & Co,"
" "Bisquit, Dubouché Frères,"
" "A. Seignette,"
" "Vivandière,"

Attendu par FREDERIC GUSTAVE, de Marseille.

paniers HUILE d'olive "Plagniol,"
caisses VERMOUTH, Noilly Prat & Co,"
" MUSCAT Frontignan,
" EAU de fleur d'oranger,

B. TIBLIER & Co, 14, rue Conti.

R. L. GIBSON,

AVOCAT,

[illegible]........RUE DU CAMP........[illegible]

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

A PARTIR de LUNDI prochain, [illegible] courant, les convois de passagers partiront du dépôt d'Alger, tous les matins, à huit heures et arriveront à Brashear City à [illegible] heures de l'après-midi. Ils partiront de Brashear City et arriveront à Alger à 5 du soir.

Le ferry quittera le wharf de la ville, près le pied de la rue du Canal, tous les matins, à 7 heures et de celle, et arrivera à bord pour le convoi de passagers.

On recevra le fret pour Brashear City et les stations intermédiaires, au même endroit, tous les jours, jusqu'à 5 heures de l'après-midi. A. B. SEGER, [illegible] Pt défunt.

CHAMPAGNE........CHAMPAGNE

CHS. FARRE, Reims.

FOURNISSEUR des Cours de France, de Prusse, d'Espagne et du célèbre Wellington Club à Londres.

Vins de Sillery, Cabinet et Grand Vin Impérial, à vendre en [illegible] [illegible] par [illegible] Cols Carey et Lorde

GEORGE INGRAM vs R. M. DAVIS

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,946—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf de juin, 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit—

1o—Quatre terrains situés au faubourg Pontchartrain, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, d'après un plan dressé par L. Surgi, arpenteur, le 2 mai 1857 et ayant, chacun, trente pieds de face à la Grande Route St. Jean, trente pieds de face à la rue Florida, sur cent cinquante pieds de profondeur entre l'une et l'autre.

2o—Cinq autres terrains situés au même faubourg dans l'ilet borné par les rues Florida et Mauruple, les Chemins de la Croix et Gentilly, désignés par les Nos Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, architecte, le 18 février 1851. Le No 1 à l'encoignure de l'angle du Chemin de Gentilly et de la rue Florida—Les Nos Deux, Trois et Quatre, ayant chacun trente pieds de face et de même au chemin de Gentilly, trente pieds de face à la rue Florida, sur une profondeur irrégulière—Le No Cinq formant l'angle de la rue Mauruple et du Chemin de Gentilly.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, shérif de la paroisse d'Orléans.

9 mai—12, 26—juin 2, 9.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Mme L. VOLLEER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession, et à toutes autres personnes qui pourront concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur légal et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

9 mai—14,18

Succession de Vve THEREZE CONANDY—No 28,956

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

9 mai—14,18

Succession de Wm. H. ELLIS—No 28,088

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, député-greffier.

9 mai—14,18

Succession de MARY M. DUFIEF—No 28,677.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

9 mai—14,18

Succession de Mme SARAH O. TRAWICK—No 28,946

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Julia Henderson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Sarah A. Trawick, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

9 mai—14,18

Compagnie d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

DU SUD ET DE L'OUEST,

POUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Bureau, 21 rue Carondelet (A l'angle de la rue Commune.)

Incorporée le 1er mars 1866.

Capital, $300,000, avec faculté de le porter à $1,000,000.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUS GENRES.

LA SEULE COMPAGNIE DE CETTE NATURE DANS LE SUD.

Cette Compagnie est prête à assurer contre tous les accidents, aux taux établis les plus bas.

On peut obtenir des billets pour deux, cinq et dix jours, au bureau de la Compagnie ou de ses agents. Le temps couvert par les polices s'étend d'un mois à un an.

Moyennant vingt-cinq piastres on obtient une police de $5000 pour une année, payable, en cas de mort par accident, aux ayant droits légaux de la personne assurée. Dans le cas où un accident rendrait complètement invalide le possesseur d'une police coûtant $25 lui donnerait droit à une pension de vingt-cinq piastres par semaine pendant vingt-six semaines. Il y a des primes pour de plus courtes périodes de temps et pour de plus petits montants, à des taux proportionnellement modérés. Personne n'est à l'abri des accidents, et les primes pour cette catégorie d'assurance sont assez faibles pour permettre à tout le monde de se prévaloir des avantages qu'elle offrent.

BUREAU DES DIRECTEURS.

GEN. JAMES LONGSTREET, (Longstreet, Owen & Co.,) Président, Nouvelle-Orléans.
J. C. HOLDREDGE, (Holdredge, Paxton & Folsom,) Vice-Président, Nouvelle-Orléans.
A. C. GRAHAM, Président, Première Banque Nationale Nouvelle-Orléans.
P. F. MAY, Trésorier des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans.
GEN. F. J. HERRON, Marchand-commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
SAM. DE BOW, Marchand-commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
W. G. GRAHAM, Grocer en gros et Marchand-commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
J. P. DILLINGHAM, (Dillingham & Seymer,) Avocats, Nouvelle-Orléans.
EVERETT LANE, Marchand, 23, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans.
A. J. INGERSOL, de Mobile, Alabama.
GEN. M. J. WRIGHT, de Memphis, Tennessee.
W. B. GRISWOLD, Chemin de fer du Ohio et Mississippi.
GEN. R. B. NICHOLS, de Texas.
GEN. ROBT. E. LEE, de la Virginie.
C. WILLIAMS, Secrétaire de la Nouvelle-Orléans.

PRESIDENT........GEN. JAMES LONGSTREET
VICE-PRESIDENT........JOHN C. HOLDREDGE.
SECRETAIRE........C. WILLIAMS.

AGENT-GENERAL.

Major THOMAS G. RHETT, de la Caroline du Sud.

25 avril—1 m

Louis & Edouard Janin

AVOCATS A WASHINGTON, D. C.

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours du District, et dans les différents ministères [illegible] 18 avril—6m

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu JAMES D. GILLMORE, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] d'avril 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf de juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Les droits et réclamations du défunt James D. Gillmore à

Un terrain situé dans le Second District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Union, Baronne et Gravier, désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par L. Bringier, géomètre général, le 24 de décembre 1843, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Carondelet, les mêmes dimensions sur une allée de vingt-sept pieds trois pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au numéro cinq et cent [illegible] huit pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de l'autre côté.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à quatre étages portant le No 40 sur la rue Carondelet, dépendances et appartenances.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.—L'acquéreur assumera les obligations de la raison Warfield, Gillmore & Co, jusqu'à concurrence de la portion de Jas D. Gillmore, relativement aux dites obligations et aux mesures en garantie de la part de l'acquéreur contre Mary E. Jessup, individuellement et comme tutrice, etc., et contre la mineure Lucy Gillmore.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 mai—12, 26, 2,9 juin

LOUIS BUCH vs JOHN LYNCH et son épouse.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 21,210.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-un mai 1866, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le FONDS d'un CAFÉ et d'une PENSION situés rue Poydras, entre celles du Camp et des Magasins, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé au bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 mai—12 15 18 21

FRANC NEWHALL vs PATRICK HENRY FOLEY.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,204.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 9 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet n° [illegible] [illegible]. Trente-cinq, borné par les rues Josephine, St-André, Chestnut et Plaquemines ou [illegible] de la dite portion de terre ayant, mesure américaine, cent [illegible] huit pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue [illegible] côté par une profondeur et façade sur la rue Plaquemines ou Coliseum de cent soixante treize pieds six pouces et sept lignes.

Le tout suivant croquis ou plan annexé à un acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 18 d'avril 1851.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attenant et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Walter Cox, suivant l'acte ou bien au rapport du dit notaire Guyol.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9Mai—12, 26—2,9 juin

FELICIA LAMBERT vs ANITA BEDMAN

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,111—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI neuf de juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Notre-Dame, Julia, des Magasins et Tchoupitoulas, mesurant (le dit terrain), vingt-cinq pieds et quatre lignes de face à la rue Notre Dame sur une profondeur de cinquante deux pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne du côté de la rue Tchoupitoulas et vingt-deux pieds de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Le tout conformément au plan dressé par L. H. Pilié voyer, le 27 de novembre 1854.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jas. W. Fuller suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 31 mars 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 mai—12, 26—juin 2, 9

Succession de feu HOWACE F. WALWORTH, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 28,107.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 4 mai 1866 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI 21 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de—

CENT (100) ACTIONS du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 mai—12 15 18 21.

J. H. RUTT vs PIERRE GALLOT.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,620.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI, vingt-cinq de MAI 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o. Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Bienville, Tremé et des Marais, mesurant cent, mesure américaine, vingt-sept pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de cent six pieds et quatre lignes du côté de la rue des Marais, par trente-deux pieds de face et de même largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre terrain situé dans le même îlet, désigné par le No Dix-sept, suivant plan de la Bourse dressé par Pilié, le 19 [illegible], et mesurant [illegible] de L. Bouny, notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure, mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Bienville, sur cent trente-trois pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses, droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Davis, suivant acte au rapport d'Abel Dreyfous, notaire public en cette ville, en date du 22 juin 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

25 avril—1,9,16,26, [illegible]

SARAH ÉLÉMY SERIS vs BELLOCQ, NOBLOM & Co.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 6,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf de juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Quatre billets souscrits par O. E. Mason, à son ordre et par lui endossés dans le Nouvelle-Orléans, le 5 décembre 1864, chacun de la somme de quatre cents piastres ($400) payables à douze mois de date avec intérêt au taux de huit pour cent à la banque de l'Union de la Louisiane, en sortie Eloi, l'acquéreur à laquelle l'intérêt à un an après la dite, [illegible] ainsi qu'il appert d'un acte passé en l'étude [illegible] en date du 5 décembre 1854.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

26 avril—1 mai, 4, 7, 9 12

SUCCESSION DE FEU JOHN GEORGE PUCHTLER, DÉCÉDÉ.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,779—En vertu d'un ordre de vente rendu le dix-huit d'avril 1866, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, Vingt-cinq Mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre, située au lieu dit le Chemin de Gentilly dans le Troisième District de cette ville, [illegible] [illegible] environ de quatre pieds [illegible] face au chemin de Gentilly [illegible] [illegible] environ deux cent vingt pieds de profondeur, [illegible] [illegible] partie de l'habitation ci-devant appartenant à Antoine Dorbourcet et mesurant deux arpents de profondeur. La dite terre est désignée par la lettre L, suivant plan figuratif dressé par [illegible] suivant acte au rapport de [illegible], notaire, en date du [illegible] mai 1861.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en a faite de Frederick Sturn, suivant acte au rapport dudit notaire Dorbourcet, en date du quatre novembre 1855.

2o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Trente-sept, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Sedan-Baptiste, Bagatelle et Girod suivant le plan général du Nouveau faubourg Marigny. Ledit terrain forme l'angle des rues Girod et St Antoine et mesure, mesure française, soixante pieds de face à la rue St Antoine, sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Girod.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de J. A. Lasouce, suivant acte au rapport de A. B. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 21 août 1852.

3o.—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 10 dans l'îlet borné par les rues Prosper, St-Bidelle, Annette et St-Bernard, suivant plan de Ar D'Hémecourt arpenteur, daté du 15 août 1854 et annexé à un acte au rapport de A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 24 janvier 1856. Le dit terrain mesure (mesure américaine) vingt-sept pieds de face à la rue Annette, sur cent-dix huit pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de J. C. Muehring, suivant acte au rapport de S. Magner, notaire public en cette ville, en date du 6 novembre 1855.

4o.—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 29, borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Josephine et Solidelle, suivant plan dressé par [illegible], ci-devant notaire public en cette ville, [illegible] [illegible] Agelon, ci-devant notaire public en cette ville, annexé à un acte daté du 11 novembre 1851, au rapport de Jean Agelon, ci-devant notaire public en cette ville, [illegible] cent-vingt-huit pieds six pouces et cinq lignes de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de George Ster, suivant acte au rapport de Joseph Cohen, notaire public en cette ville, en date du 19 juillet 1855.

Conditions: comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

28avril—mai 1,9,16,25.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs HENRY E. SPEARING

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,118—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 9 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une portion de terre sise au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans.

La dite portion de terre est composée de lots de terre désignés par les Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Neuf et Dix de l'îlet No Trois, suivant le plan général du faubourg Livaudais, dressé par B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 5 de mars 1832 et le plan de G. B. Stringer, arpenteur, annexé à un acte au rapport [illegible], suivant les désignations ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir :

Les numéros Un mesure quarante pieds de face à la rue Rousseau, sur une profondeur de cent quarante pieds. Les Nos Deux et Trois mesurent [illegible] [illegible] pieds de face à la rue Rousseau et [illegible] [illegible] profondeur. No 1 et mesure quarante pieds de face à la rue Deux [illegible] Dix mesure au No Deux et mesure quarante deux pieds de face à la rue Deuxième et [illegible] [illegible] pieds de profondeur.

Le No Quatre contigu au No Trois et mesurant quarante pieds de profondeur. Le No Neuf forme l'angle des rues de la Levée et Deuxième et mesure cent quarante six pieds deux pouces de face à la rue Deuxième et cinquante et un pieds six pouces de face à la rue de la Levée et cent trente cinq pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe au No Dix. Et le No Dix est contigu au No Neuf et mesure cinquante-un pieds de face à la rue de la Levée et cent trente-cinq pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe au No Neuf et cent-vingt pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe au No Huit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le tout conformément aux plans [illegible] [illegible] avec trois cent soixante trois actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de R. B. Brashear et H. Lawrence, suivant acte au rapport d'Ad. Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 9 février 1863.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un [illegible] [illegible] pour la somme de huit mille cent quarante huit piastres ($8,148) en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er janvier 1867 dûe ou renouvelable, conformément aux termes de la charte de la dite banque. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, et le dit stock sera fourni devra être identifié avec l'acte de vente. Le dit billet sera payable à la Banque des Citoyens de la Louisiane. [illegible] H. Lawrence au rapport de C. Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 29 janvier 1863, et avec l'solde du shérif dans la présente affaire ; et le balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er mai—9, 17, 26—juin 2

CORS, OIGNONS ONGLES DÉFORMÉS, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, [illegible] [illegible] et toutes les difficultés et maladies du pied guéries par le Dr. S. M. BARRETT, chiropodiste, rue CANAL No 108. Il est recommandé par les médecins et les chirurgiens de la ville. Toutes les consultations, pour qu'il en promu consciencieusement, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN & MARKS.

POUDRE ! POUDRE ! POUDRE !

600 barils de poudre assortie, à l'encan.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 36.

IL sera vendu Mercredi 9 du courant, A Midi précis,

500 barils poudre "Oak Hill" 3 Fs.
[illegible] " "Western Sporting" 3 do.
100 " " Oriental 2 do.

On peut en voir des échantillons au magasin d'encan

Conditions à la vente. 5mai

Marchandises sèches et lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELNICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No 36.

MERCREDI, 9 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu—

500	pièces	coton blanc,
400	do	do écrus,
400	do	cotonnades et coutils,
200	do	denims et stripes,
400	do	indiennes françaises et américaines,
175	do	barèges à voiles,
300	do	bobinet de 10 et 16 pouces,
200	do	toile blanche et toile écrue à mouchoirs,
200	do	lainages français, [quatres,
300	do	doeskins assortis,
200	do	plage 61,
100	do	toiles d'Irlande,
200	do	batistes,
200	do	satin-et et jeans,
50	do	coton blanc et coton écru de 10/4 et 11/4, à draps,
150	douzaines	chemises blanches et en couleur,
200	do	chemises de peau en mérinos,
1000	do	bonneterie coton, assortie,
200	do	serviettes unies,
1 200	do	mouchoirs blancs et en coton.

—Egalement, à 1 heure.—

5 caisses habillements assortis, [avariés.
50 do bottes et souliers,

5mai

PAR E. ROGER & CO.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.

O. DÉJAN, encanteur.

JEUDI, 10 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 65 et 67, rue de la Vieille Levée—

300 caisses bottes, souliers et brodequins—Grand assortiment.

Conditions à la vente. 8mai

Succession de Charles Auguste Barrère, et de dame Elodie Antoinette Ryan, son épouse.

Fonds de marchandises sèches.

PAR E. ROGER & Co,

O DÉJAN, encanteur.

LUNDI, 21 courant, et les jours suivants, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, sous date du 7 courant, pour la liquidation de l'intérêt des susdites successions dans la société C. A. Barrère & Bro—

Tout l'immense stock de marchandises sèches contenu dans le magasin No 135 rue du Canal, comprenant un magnifique assortiment de Soieries de Lyon, Nouveautés pour robes, Draps, Cassimirs, Coutils, Articles pour tailleurs, Marchandises américaines, etc.

Les catalogues seront prêts le matin de la vente.

Conditions—Au-dessous de $500, comptant, au-dessus et jusqu'à $1000, trente jours de crédit, et au-dessus de $1000, soixante jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur. 8mai

PAR WM. SYER.

Grand salon de tir, No 80, rue St Charles, près de la Place Commerciale.

Succession de ROBERT COBURN—No 26,[illegible]

PAR WILLIAM SYER, encanteur,

Bureau, No 21, Place Commerciale

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, daté du 4 mai 1866, il sera vendu, à l'encan public, mardi le 15 mai à 11 heures du matin, sur les lieux, No 80, rue St-Charles le contenu dudit tir, comprenant :

Carabines, pistolets, fusils à vent, pistolets de duel, bois, installations de gaz, tableaux et autres accessoires de [illegible] complète et la plus longue garantie de la ville.

Aussi—le bail de l'établissement.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis. 6 mai

PAR BERNARD TURPIN

Belle Résidence en briques, rue de la Douane No 220, et Terrains de Valeur dans les 1er, 2me et 3me Districts.

Vente pour opérer un partage

Par BERNARD TURPIN, encanteur

Bureau, No 27 rue Vieux Levée.

JEUDI, 10 mai 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

1o—La belle Résidence No 220 rue de la Douane—le terrain mesurant 30 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Douane, sur 114 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2o—Un Terrain rue St Pierre entre Tremé et Marais portant le No 180, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur environ 72 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses en briques composées de trois appartements, cuisine, etc.

3o—Un Terrain rue St Pierre entre Tremé et Marais limitrophe au précédent, portant le No 181, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St Pierre sur environ 44 pieds de profondeur, ensemble la bâtisse en briques.

4o—Un Terrain rue St Thomas, No 57, compris entre les rues Benjamin, Tchoupitoulas et Jersey, 31 pieds 2 pouces 6 lignes de face sur 120 pieds de profondeur, ensemble [illegible] [illegible], avec la bâtisse en briques construite dans le fond du terrain.

5o—Un Terrain rue Ste Anne No 147 entre Bourgogne et Rampart, mesurant 31 pieds 4 pouces et 6 lignes sur 127 pieds de profondeur, ensemble les améliorations [illegible] [illegible] d'usage.

6o—Deux terrains situés dans les rues Moses, [illegible] Englewood Ambroise, mesurant 45 pieds 6 pouces de face à la rue Moses sur [illegible] profondeur chaque.

Conditions—Le tiers comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt à 8 par cent, l'an, jusqu'à la vente jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs sont assurés, les acquéreurs devront rembourser la prime payée et transférer les polices aux vendeurs.

Les taxes de vente, ainsi que les timbres des Etats Unis, aux frais des acquéreurs, par devant Jos. Cuvillier, notaire public.

31 avril—26 de suite, puis les 26 et 27 avril et 9 10 mai.

PAR J. B. CROZAT

Vente pour opérer un partage

PAR J. B. CROZAT, encanteur

Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse

IL sera vendu mercredi, 12 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

24 beaux terrains situés dans la ville de McDonoghville, paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve Mississippi et désignés par les Nos 91 et formant par les rues Franklin, Lafayette et Monroe. Conditions: La moitié comptant, le reste à deux ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an dès ce jour jusqu'à paiement. Acte de vente pardevant A. Barnett, notaire. Le plan est exposé à la Bourse. 29 avril—mai 5 et 12

Vente du chemin de fer de la rue St-Joseph.

IL sera vendu à l'enchère publique, sur la Levée au pied de la rue St Joseph, VENDREDI 11 juin 1866 le matériel suivant appartenant au chemin de fer aux taux des Etats Unis, lequel s'étend du pied de la rue St-Joseph au Lac Pontchartrain—distance de six milles environ :

4700 rails de chemin de fer (faisant environ 6,[illegible] [illegible] livres.

4 paires roues de char.
28 chars, [illegible]
60 [illegible]
30 chars à rail coton.
14 chars de marchandises, portant de la ligne, etc.
24 plaques, [illegible]
12 [illegible]
24 [illegible] [illegible]
4 [illegible]
3 [illegible]
2 [illegible]
2 [illegible]

La vente commencera à 10 heures du matin.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Par ordre du Col. C. G. SAWTELLE, Q. M. en chef, E. J. STANG, Bvt. Lieut. Col. et A. Q. M.

9 mai—2W

Ventes d'articles de quartier-maître

VENDREDI et SAMEDI, 18 et 19 mai 1866, à la Prison Front, au coin des rues Front-Levée et Robin, il sera vendu—

Une grande variété d'articles de quartier-maître, comprenant des paniers, armoires, sacs, selles, harnais, parapluies, tentes, ustensiles de cuisine, tables, lits de camp, brosses, balais, outils, [illegible], réfrigérateurs, filtres, chaises, lanternes, lampes, boîtes, outils de construction, pour chevaux, articles de [illegible], [illegible] [illegible], chaînes, etc., meubles, machines à coudre, etc., outils de forgerons, outils de charpentiers.

Les ventes commenceront à 10 heures du matin.

Conditions—Comptant, en monnaie nationale courante.

Par ordre du Col. C. G. SAWTELLE, Quartier-maître en chef, E. J. STRANG, Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

9mai—10

VENTE DE BOIS DE CHARPENTE.

IL sera vendu, à l'enchère publique, au poteau No 48 du terrain Bull's Head, MARDI, 22 mai 1866—

35,500 pieds bois de charpente.

La vente commencera à 10 heures du matin. Conditions—comptant, en monnaie nationale courante.

Par ordre du col. C. G. SAWTELLE, Quartier-maître en chef.

E. J. STRANG, Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

9mai—12

Vente importante de propriétés du Gouvernement.

IL sera vendu, à l'enchère publique, aux écuries du Gouvernement, à Greenville, Lac, MERCREDI, 23 mai 1866, les bâtisses, etc., etc., ci-après décrites, savoir :

SEIZE ECURIES, chacune de 250 pieds de long sur 30 de large, ayant 25,000 pieds de bois de charpente.

UN MAGASIN A FOURRAGE, de 200 sur 40 pieds, ayant 100,000 pieds de bois de charpente, 100,000 bardeaux, 20,000 briques et 20 portes.

UN MOULIN A FOURRAGE, de 100 sur 40 pieds, ayant 30,000 pieds de bois de charpente, 30,000 bardeaux, 70,000 briques, 30 fenêtres et châssis et portes, une machine à vapeur—cylindre de 16 pouces, 10 de jeu, 1 bouilloire, une cheminée au complet, un moulin à maïs, deux grosses pompes, une pompe Woodward à cylindre de 5 pouces et 5 pouces de jeu.

Une bâtisse servant de water works, de 32 sur 22 pieds, ayant 10,000 briques, 30,000 pieds de bois de charpente, six portes, une bouilloire de locomotive, une cheminée, deux pompes Worthington à cylindre de 10 pouces et 8 pouces de jeu, une pompe Woodward à cylindre de 5 pouces et 5 pouces de jeu, un réservoir, 30 sur 30 sur 5 pieds.

Une maison de pompe, 20 sur 20 pieds, ayant 10,000 pieds de bois de charpente, 11,000 bardeaux, 10 fenêtres, 8 portes.

Une boutique de forgeron, 200 sur 40 pieds, ayant 35,000 pieds de bois de charpente, 12,000 briques, 12 portes, 13 fenêtres.

Une maison pour les repas des soldats, 30 sur 40 pieds, ayant 20,000 pieds de construction.

Une bâtisse servant de bureau, 10 sur 18 pieds, ayant 3000 pieds de bois de charpente, 3000 bardeaux, 3 portes et 4 fenêtres.

Une barrière ayant 43,500 pieds de bois de construction.

Douze cents yardes de fer de chemin de fer.

Douze petits chars.

Deux mille cent pieds de fer battu, à tuyaux et lourdes abreuvoirs.

Conditions—comptant, en monnaie courante nationale.

La vente commencera à 11 heures du matin.

Par ordre du col. C. G. SAWTELLE, Q. M. en chef, E. J. STRANG, Bt Lt Col et A. Q. M.

N. B.—La station de Greenville, sur le chemin de fer de Carrollton, est à dix minutes de marche de l'endroit.

27avril—23

VENTE DE MACHINES.

IL sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, au pied de la rue Julia, jeudi, 10 mai 1866, les machines suivantes de bateaux à vapeur—

4 bouilloires, 1 tracé et 2 machines du bateau Warsaw
3 bouilloires, 1 tracé et 2 machines du bateau City Belle.
3 bouilloires du bateau John Warner.
3 bouilloires, 2 machines et 2 tracés du bateau F F Dix.

La vente commencera à 10 heures du matin.

Conditions — Comptant, en monnaie nationale courante.

Par ordre du Col. C. G. Sawtelle, Q. M. en chef. E. J. STANG, 3mai—7 Bt Lt Col. et A. Q. M.

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'Etoffes à rideaux, telles que satin de laine, reps, damas laine, et dentelles, de différentes qualités. Bandeaux, corniches, bandes, fiches, &c., &c.

Tapis de toile et de toutes qualités

Toiles cirées, nattes et tout ce qui se rattache à notre genre de commerce. Nous offrons les articles à une grande réduction.

A. BROUSSEAU & Co., Importateurs, Rue de Chartres, No 19.

13avril—

336,700 CIGARES DE LA HAVANE

Reçu par les derniers arrivages, un magnifique stock composé des marques les mieux connues, telles que—Partagas, Corona, Intimidad, Figaro, Prince de Galles, Carolina, Walter Scott, Antonio Murias, Meridiana, &c.—des formes suivantes: Londres, Brevas, Londres Chicos, Conchas, Especiales, Medias Regalias, Negueros, &c. A vendre à des prix très modérés, par JAYME MAGI, importateur,

26 avril—1m Rue de la Commune, No 72.

Produits de l'Ile de Cube.

1047 caisses sucres, blanc, jaune et brun, pour épicerie.

1,161,800 cigares, des marques et formes assorties. 40,000 paquets cigarettes de la célèbre marque La Honradez.

200 boucauts de mélasse, Moscovade,
200 barils de mélasse Moscovade, (choisie) pour la raffinerie.
30 barils de miel d'abeilles, (blanc).
5 sacs de café du, vert,
45 balles tabac, pour tripes et capes.
40 boîtes de pâte de goyave,
30 barils vin blanc d'Espagne.

En Douane et en magasin, à vendre par

E. TROISGROS,

Nos 35 et 37 rue Douane, entre Chartres et Vieille-Levée. 22 avril—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

SANS LIMITE.

Vingt terrains pour Bâtir, comprenant tout un îlet dans le Troisième District, par ordre de la mère supérieure des Sœurs du Bon Pasteur.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

Bureau, Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, douze mai 1866, à midi, il sera vendu, sans réserve, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par ordre de la Mère Supérieure des Sœurs du Bon Pasteur—

VINGT TERRAINS situés dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Dauphine, Pauline et Ste-Jeanne. Les dits terrains sont de dimensions différentes, se trouvent sur la ligne du chemin de fer de la ville, sont élevés et conviennent pour de petites maisons. Voir le plan.

Conditions—comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés, portant 8 pour cent d'intérêt, de date à parfait paiement. La clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) sera ajoutée dans le cas où il faudrait faire un procès pour le remboursement des billets.

L'acquéreur aura le privilège de payer comptant tout le montant de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les timbres de revenu intérieur des Etats Unis devront également être passés par les acquéreurs. 5mai

Succession de feue Mme Josette Bundy.

No — Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Bail d'une maison à étage No — de la rue Bacchus, près Thalie, et vente de meubles.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur,

Bureau, No 17, Exchange Place

MERCREDI, 16 mai, à 11 heures du matin, à la maison No — de la rue Bacchus, près Thalie, entre les rues Thalie et Erato, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 30 avril 1866 les effets suivants appartenant à la succession de feue Mme Josette Bundy—

Tous les meubles comprenant : sofas, armoires, chaises à bras et berceuses, tables, commodes, tables de centre, bois de lit, lavabos, literie, glaces, tapis, rideaux, devants de cheminées et autres objets.

Le bail de la maison pour le terme non expiré du dit bail expirant le 1er décembre 1866, à un loyer de $40 par mois, payable tous les mois.

Conditions comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 5mai—9 et 16 mai

PAR S. GUINAULT.

SECONDE GRANDE VENTE,

Sans réserve,

DE 647 LOTS DE TERRE DANS LE PREMIER, SECOND ET TROISIEME DISTRICTS, A CARROLLTON, A MANDEVILLE ET SUR LE BAYOU ST-JEAN.

PAR S. GUINAULT encanteur,

Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI 21 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

647 lots de terre la plupart situés dans le Premier District, entre les rues Commune, Gravier, Perdido et le Canal Neuf et s'étendant dans le broad vers l'Avenue Hagan. Beaucoup de terrains dans le faubourg Tremé derrière la ville dans le Troisième District, le Bayou St Jean à Carrollton et Mandeville, &c.

Plusieurs des lots au Premier District sont sous bail, les conditions seront données au moment de la vente.

Les plans seront exposés à la Bourse et pourront y être consultés avant la vente.

Les frais de mise en possession seront à la charge des acquéreurs.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 d'intérêt de paiement à échéance. Et la balance jusqu'à paiement la dette.....la portera à un intérêt et [illegible] des acquéreurs. Timbres des Etats Unis [illegible] des acheteurs [illegible] faire [illegible] aux frais des acquéreurs.

Des catalogues seront délivrés au bureau de l'encanteur.

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public. 9mai

Vente pour clore une Société.

VACHES LAITIÈRES,

PAR S GUINAULT, encanteur

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI 10 mai 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, au [illegible] encoignure Roman et Lapeyrouse, rue [illegible]

[illegible] vaches laitières, plusieurs [illegible] vaches [illegible] au moment de velar

[illegible]

Conditions— [illegible] [illegible] au dessus de $[illegible] à un mois de crédit en [illegible] [illegible] à satisfaction. [illegible]

Propriété rue d'Amour, No 41.

PAR S GUINAULT, Encanteur

Bureau rue Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 12 mai 1866, à midi, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible] de terre mesurant environ [illegible] pieds de face à la rue d'Amour [illegible] [illegible] No 41 [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—Moitié comptant et [illegible] [illegible]

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public. Voir le plan à la Bourse.

Beau terrain rue de l'Union

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 12 mai 1866, à midi, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible] de terre mesurant [illegible] pieds [illegible] [illegible]

Conditions—[illegible] comptant et [illegible] [illegible] [illegible] Trésor des Etats Unis.

Actions de la banque de l'Union

PAR S GUINAULT Encanteur

Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 12 mai 1866, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible] [illegible] actions du fonds capital de la banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions comptant. 8mai

Vente, sans limite, de trois magasins, en Tri-ques, à trois étages, à façade en granit et une propriété de prix dans la rue des Français.

PAR S GUINAULT, encanteur,

Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu samedi 12 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

UN TERRAIN, [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

TROIS TERRAINS désignés par les Nos [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] sur le terrain No. Un. [illegible]

[illegible] sur le terrain No. Deux, [illegible]

[illegible] sur le terrain No. Cinq, [illegible]

[illegible]

Conditions—[illegible]

Les actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire public.

Vente sans réserve pour cause de départ. *Placement avantageux d'une belle propriété en brique jusant face à la rotonde de la belle Tremé*

PAR S GUINAULT, encanteur,

Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

[illegible] samedi, 12 mai 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Un lot de terre formant l'encoignure des rues Orléans et [illegible] ayant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Orléans [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

2o—Un autre lot de terre mesurant 14 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue des Marais sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre les rues Dumaine et Ste Anne. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

CONDITIONS—Pour la propriété premièrement décrite, un tiers comptant, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Vente sans aucune limite pour liquidation

PAR S GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 14 mai 1866, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant plus ou moins 26 pieds 4 pouces de face à la rue des Fosses, sur 83 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre les rues Craps et Amour—Ensemble une maison couverte en ardoises, Nos 78 et 80, avec deux corridors, et ayant six chambres dans les deux appartements, cuisine double, deux citernes, puits, latrines, &c. divisée en deux locations. Sur le terrain il y a une maison No 134, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine double, deux citernes, puits, latrines, &c., divisée en deux locations. Sur l'autre partie du même terrain il y a une petite maison de deux chambres. Une autre petite maison d'une chambre, cuisine double, citerne, latrines, &c. Le tout loue $36 par mois.

Le tout conformément aux plans maintenant à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et portant six pour cent d'intérêt par an, de date.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire public. 7mai

GERMANIA

Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 135, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilège de le porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière ; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président.

E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs :

J. H. Eimer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	Chas Beudia,
Thos Schorr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp,	H. Bieros,
C. T. Forster,	L. F. Berjo,
F. Frick,	O. H. Kaestendick,
H. W. Schwarts,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Eichert,
Aug. Koenig,	E. Claren.

Balances, Balances, Balances,

BALANCES "STANDARD" DE FAIRBANKS.

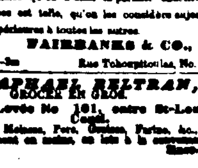

Pour foin, charbon ; pour animaux ; balances d'entrepôt, de coton, balances à plateformes, balances d'épiciers, à comptoir, de droguistes, &c.

Plus de cent modifications de machines à peser, adaptées à toute espèce de pesage.

La confiance qu'on a dans la parfaite exactitude de ces balances est telle, qu'on les considère aujourd'hui comme supérieures à toutes les autres.

FAIRBANKS & CO.,

11 mars—3m Rue Tchoupitoulas, No. 9.

RAPHAEL BELTRAN,

GROCER EN GROS.

Vieille-Levée No 161, entre St-Louis et Conti.

SUCRE, Mélasse, Porc, Graisse, Farine, &c., constamment en mains, en lots à la convenance des [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de marchandises sèches, chapeaux, bottes, souliers, habillements, &c., &c.

500	pièces	coton blanc,
500	"	coton écru,
250	"	indiennes françaises, anglaises américaines,
300	"	cotonnades, coutils, denims et coton à matelas,
500	"	toile à moustiquaires,
200	"	corsets français et américains,
1000	"	parapluies coton et gingham,
300	douz	bonneterie,
150	"	mouchoirs madras, toile et foulard,
500	pièces	mousseline suisse, nansou, jaconats et batiste.

PAR JOHN C BLOHM, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 10 du courant, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 30 de la rue Bienville—

500 colis et lots de marchandises sèches, étrangères et américaines.
150 caisses articles en paille,
" chapeaux feutre, casimir et castor,
" souliers pour enfants, demoiselles, dames, hommes et jeunes garçons.
150 lots d'habillements de saison,
Bte d'articles de fantaisie.

Conditions à la vente. 9 mai

PAR R. M. MONTGOMERY

Beaux meubles en bois de rose et en noyer, tapis, velours et de Bruxelles, glaces françaises, &c., à l'encan, pour cause de départ.

PAR MONTGOMERY & BROS.,

M. R. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, mercredi, 9 mai, à 10 heures du matin, rue Tremé, entre les rues Bienville et Conti—

Tout le contenu de la dite résidence, comprenant—beaux meubles en bois de rose et en acajou; meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, glaces françaises, tapis velours et Bruxelles, beaux tableaux, lits en plume, gravures, literie, matelas, équipement, meubles de "cottage."

—Egalement—

Un beau PIANO carré.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8mai

Grande vente de Chevaux, Mulets et Buggies, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 9 mai, à 10 heures, aux Montgomery Tattersalls, rue Gravier, Nos 213 et 215—

Chevaux appareillés.

Beaux chevaux de selle et de harnais.

Beaux mulets de tir.

—Egalement—

Buggies couverts et découverts, harnais, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 8 mai

Marchandises sèches, soieries, popelines, habillements, lingerie, coutellerie de table et de poche, bottes, souliers et chapeaux, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 9 mai, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au 20 de la rue du Camp—

50 pièces soie et popelines assorties,
[illegible] do drap et mérinos anglais,
[illegible] do toile d'Irlande et linons 6/4,
[illegible] do jaconats, organdis et linons,
10 caisses cotons blancs,
[illegible] do toiles coton écrues,
1000 pièces indiennes Sprague, Dunnell et américaines, de printemps,
100 douzaines bonneterie

—Egalement—

[illegible] d'habillements de saison
[illegible] douzaines mouchoirs, toile et fil,
[illegible] do chemises à devants de toile, [illegible]
[illegible] et gants.
29 do chapeaux casimir, feutre et paille.

Egalement—Venant d'être reçue directement d'Angleterre—Une grande facture de coutellerie de table et de poche assortie, &c.

Conditions—à la vente. 8 mai.

Maïs. Maïs.

912 sacs Maïs, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO,

R M MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, [illegible] mercredi, 9 mai, à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue Bienville—

912 sacs maïs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 8mai

GRANDE VENTE PÉREMPTOIRE DE

Chevaux, mulets de tir, buggies, harnais, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, Jeudi, 10 mai, à 11 heures, aux écuries de F. Lauer, rue Gravier—

Chevaux appareillés.

Beaux chevaux de selle et de harnais.

Beaux mulets de tir.

—Egalement—

Buggies couverts et découverts, harnais, voiture & c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8mai

La goélette anglaise *William Hogan*, de 1re classe et d'un faible tirant d'eau—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 10 mai, à midi, à Alger au [illegible] [illegible] en face du ferry de la rue Du [illegible]

La goélette anglaise WILLIAM HOGAN de [illegible] tonneaux, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu JEUDI 10 mai, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 47 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit, armoires, commodes, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tables de centre, [illegible] [illegible], chaises en bois de rose, [illegible], bois de lit, [illegible] [illegible] [illegible], glaces, etc.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à ressorts, etc.

PAR D. E. MORPHY.

LIMES, LIMES, LIMES.

PAR D E MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 10 mai, à midi, au magasin No 47 de la rue Delaronde, près du Port, pour le compte de qui il appartiendra—

[illegible] barils de limes [illegible] de Whipple & Pemberton, avariées, à bord du steamer St-Louis, dans le voyage de [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 8 mai

COTON. COTON.

PAR D E MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, JEUDI 10 mai 1866, à 5 heures de l'après-midi, à la presse à coton Alabama—

36 balles coton avariées [illegible]

Conditions—comptant sur livraison, en billets du Trésor des Etats Unis. 8 mai

Magnifiques Meubles en acajou.

PAR D E MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, vendredi 11 mai 1866, à 10 heures du matin, à la maison No 3 de la rue Villeré entre les rues [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Pommes de terre. Pommes de terre

PAR D E MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi 9 mai 1866, à 10 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue [illegible]

[illegible] barils pommes de terre.

Conditions—comptant, en billets du Trésor 9 mai

Bœuf mess. Bœuf mess.

PAR D E MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi 9 mai 1866, à 11 heures du matin, au magasin No 80 de la rue des Magasins

94 barils bœuf mess.

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 9 mai

PAR WALTON & DESLONDE

La goélette Américaine "ISLAND BELLE" Sur voilière, à l'encan,

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 47, coin Union.

JEUDI 10 mai 1866, à midi à Alger, second tiernai à dessous du ferry de la rue du Canal, on vendra—

La goélette américaine ISLAND BELLE, fine voilière, construite en chêne blanc, en bon état sous tous les rapports. Elle a de bonnes voiles, de bons gréements, appareils, meubles, au complet et ensemble, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

L'ISLAND BELLE mesure [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 3 mai

Succession de GILBERT S. HAWKINS, de cédé.

Actions de la banque du Canal de la Nouvelle Orléans ; billets de la banque de la Louisiane ; Scrip des compagnies d'assurance du Crescent, des Citoyens et des Marchands.

Actions dans l'association des Odd Fellows' Hall.

PAR J B WALTON, & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau No 47, rue Carondelet

MERCREDI, le 9 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, donnée de la Cour No 21,270 et pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

50 actions du fond capital de la banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

SCRIP

de la compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

$1,050 de l'année 1860,
$1,380 de l'année 1861,
$1,020 de l'année 1862,
$ 140 de l'année 1860,
$ 120 de l'année 1861,
$ 290 de l'année 1862,
$ 70 de l'année 1860,

De la compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens—

$226 de l'année 1856,
$ 20 de l'année 1860,

De la compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

$60 de l'année 1858,
$10 de l'année 1860.

Certificat No 226, pour 10 actions dans l'association au Odd Fellows' Hall.

Quinze cents piastres en billets de la banque de la Louisiane.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 avril

CERTIFICAT D'ACTION DE BANQUE

PERDU OU ÉGARÉ.

LE soussigné annonce qu'il demandera, dans un mois, l'émission d'un nouveau certificat de la Banque du Crescent City, Perpétuel [No 421] pour vingt actions, daté le 11 janvier 1861, ayant été perdu.

Nlle-Orléans, 1er avril 1866. ERNEST ZACHARISSON

1er avril—6mois 29m

CAFÉ RIO.

H. T. LONSDALE

COURTIER DE CAFE,

134........Rue Gravier........134

ANNONCE à ses anciens amis et clients qu'il a en mains—

10,000 sacs de café Rio,

de bonne et de première qualité, qu'il vendra, comme des lots, en lots de 50 sacs et davantage, au gré des acheteurs. 9avril—1m

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

COUTURIÉ FRÈRES,

8 janv—6m 97, rue Vin

CONFISERIE DE L'OPERA.

Angle des rues Bourbon et Toulouse.

VICTOR PROSTDAMP, annonce au public qu'il a fait l'achat de l'établissement de J. Himbert, et qu'il fera tous ses efforts pour soutenir, la bonne réputation dont jouit cette confiserie.

L'on trouvera dans ses SALONS de LUNCH : Café, Chocolat, Pâtés truffés, Daube, Mayonnaises, Soupe aux huîtres, &c., &c. Repas de noces et pour familles. Aussi, Bonbons et fruits des plus fins, ainsi que du Punch Prince Régent, au Vin choisi, au Rhum et au [illegible] 1mars—1m

LOUIS BUSH. F S. GOODE.
Thibodeaux, Lafourche. Houma, Terrebonne.

J. S. GOODE.
Thibodeaux, Lafourche.

BUSH & GOODE,

AVOCATS,

EXERCENT leur profession dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, ainsi qu'à la Nouvelle-Orléans, pour ce qui regarde les affaires portées en appel devant la Cour Suprême. Ils s'occuperont avec zèle des affaires qu'on voudra bien leur confier.

DOMICILE : Thibodeaux, paroisse Lafourche, et à Houma, paroisse de Terrebonne. Ils ont un bureau dans chacune de ces villes. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, pour cause de départ, de tout le fonds de diamants, bijouterie, articles en plaqué, argenterie, montres de dames et de messieurs, &c., &c., de Louis Muh.

PAR G. DE FERIET, Encanteur

Bureau, rue Royale, No 42.

MERCREDI, le 9 mai 1866, à 10 heures du matin, et tous les jours suivants à la même heure, il sera vendu au No 136 de la rue Royale—

Tout le fonds de magnifiques DIAMANTS, bijouterie de toute espèce, bracelets, [illegible], de jolis articles en plaqué, une argenterie, [illegible] montres en or pour dames et pour messieurs, de [illegible], composant le stock de M. Louis Muh.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

On peut louer immédiatement après la vente le magasin, les étagères, les vitrines, les installations, &c. 5mai

Deux maisons basses confortables, en bois, et dépendances, dans la rue St Pierre, entre les rues Prieur et Roman.

PAR G. DE FERIET, Encanteur

Bureau, rue Royale, No 4.

SAMEDI, 12 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

Deux terrains (Nos 6 et 7) situés dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Prieur, Promenade Publique et Roman.

Le terrain No 6 a 33 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue St Pierre, 141 pieds 6 pouces [illegible] de fondeur sur la ligne qui le sépare [illegible] [illegible] 133 pieds sur la ligne opposée et 34 pieds 7 pouces [illegible] [illegible] [illegible] de fond—ensemble la maison en bois, laquelle se trouve divisée en deux [illegible] [illegible] cabinets, galerie devant et derrière, [illegible] [illegible] chambres, cave, lieux d'aisance, &c.

Le terrain No 7 a 35 pieds 9 pouces et [illegible] lignes de face à la rue St-Pierre, 133 pieds [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sur la ligne opposée et 34 pieds [illegible] la ligne du fond—ensemble la maison [illegible] [illegible] [illegible] galerie devant et derrière [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Le tout d'après un plan dressé par [illegible] [illegible] ingénieurs en date du [illegible] décembre [illegible]

Conditions—Le [illegible] comptant, le reste [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Les bâtisses devront être assurées [illegible] [illegible] être transférées aux vendeurs jusqu'à parfait paiement des billets.

Les actes de vente pardevant [illegible] [illegible] aux frais des acquéreurs qui paieront aussi [illegible] revenu intérieur des Etats Unis qui doivent être [illegible] aux dits actes de vente.

PAR CHARLES E. FORTIER.

RECLAMATION CONTRE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Succession d'Edward F. Merchead

PAR CHARLES E FORTIER, encanteur

Bureau, No 22, rue de la Douane

IL sera vendu, MERCREDI, 16 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 30 avril 1866, la réclamation suivante contre l'Etat de la Louisiane, appartenant à la succession d'Edward F. Merchead, savoir :

Une réclamation, contre l'Etat de la Louisiane pour la somme de trois mille quatre cent quatre-vingt piastres, basée sur l'Acte No [illegible] approuvé le 22 mars 1866, par J. Madison Wells, gouverneur de l'Etat et intitulé "Acte en faveur d'Edward F. Merchead."

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 2mai

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Chapeaux, habillements, marchandises étrangères et américaines.

Par GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 64 Chartres

MERCREDI, 9 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants,

—Aussi—

Des lots habillements d'été et articles de toilette,

—Aussi—

Des lots marchandises étrangères et américaines.

Conditions—[illegible] [illegible]

Succession de G. Henry Léaumont.

Terrains vagues dans le Deuxième et Troisième District.

PAR GABRIEL LEAUMONT

Salle d'encan 69 Chartres

MARDI 5 juin 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 avril 1865, et avec l'assentiment des héritiers majeurs, les terrains suivants, appartenant à la dite succession—

1o—Quatre lots de terre dans le Troisième District, [illegible] [illegible] par les Nos 5, 6, 7, 8 de l'îlet No 8 mesurant [illegible] 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Manuel sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2o—Vingt lots de terre situés dans le Troisième District désignés par les Nos 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 de l'îlet No 20, mesurant [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

—Deux lots de terre situés dans le Deuxième District [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—Un quart payable comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans, en billets [illegible] [illegible] [illegible] et garantis par hypothèque et privilège [illegible] sur la propriété [illegible]

Actes de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis. 2 mai—5, 19, 26, 2 juin

PAR FORSTALL & SPEAR.

LIVRES ! LIVRES !

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau, No 18 Passage de la Bourse.

SAMEDI 12 courant, à 11 1/2 heures du matin, à notre bureau, No 18, passage de la Bourse, il sera vendu le contenu d'une bibliothèque, comprenant les œuvres des meilleurs auteurs, tels que—Thiers, Fenimore Cooper, Chateaubriand, Byron, De Lamartine, Geo. Sand, Rollin, Lacordaire, Racine, Corneille, Béranger, Barthélemy, Madame de Staël, Lamartine, Lamennais, Madame [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Une magnifique bibliothèque [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 9 mai

PAR RENE GUTIERREZ.

HABAIS HABAIS HABAIS

Articles de merceries et 150 lots jouets

Par RENÉ GUTIERREZ, encanteur,

Bureau, No 94, rue de Chartres

MERCREDI, 9 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à sa salle d'encan, au No 94 rue de Chartres—

Un assortiment général de mercerie, bonneterie, marchandises sèches, etc., ainsi que 150 lots de jouets assortis, en ferblanc et en bois des plus nouveaux, et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

HOTEL

DE L'AMERIQUE DU SUD.

No. 36, Est-Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 1/2 h. Dîners de 4 h. à 6 1/2 h.

Chambres meublées de familles et de garçons, Bains, Billards, etc.—Prix modérés.

On parle Français, Anglais et Espagnol. 77d—[illegible]

MISCHE & CO.

[Successeurs de BARRETT & HUBER,]

MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS,

Rue Poydras, No. 71.

ONT constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux—importés et imitation—qu'ils recommandent aux marchands et qu'ils vendront aux plus bas prix. Les ordres de la campagne sont remplis avec promptitude.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 3, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13nov—[illegible]

Dr. P. G. A. KAUFMANN,

RESIDENCE, JOSEPHINE, 214.

Consultations, de midi à deux heures

avril— Au Mechanic's Institute

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE.

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a établi sa résidence au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège d'un mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine, quelque opiniâtre que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne en faisant connaître le jour de leur naissance, peuvent avoir leur horoscope.

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle-Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé la même opinion, et le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé.

Elle donne des consultations en anglais et en français. Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 162, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets de la rue du Canal.

LE TALISMAN DE PERSE,

qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a, lui rend le cœur léger, la tête saine, ramène le joie dans le ménage, et se recommande jamais de rapprocher les amants. 1mars—2 m s et 1 mai

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—MAI 1866.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—

A	G
Avet, Jean Joseph Marie (de Lafourche, Lac)	Goubet, Noel (originaire du Carentan), Manche
B	Girod, François (teinturier)
Belbeck, F	Gossiaux, Henri Gabriel
Benjamin (Mme)	H
Boutreux, Eugène	Henry, Evariste
C	Hort, Augustin
Chatelain, Joseph Charles	J
Carril, Charles	Jacques, Jules
Cassaigne, Augustin (de St-Jean-Baptiste, Luc)	Juge, Antoine Paul Toussaint
Courtois, Pierre Eugène	L
Cadeff, Louis	Lebœuf, Auguste (Les époux)
Chauzey, Jules (originaire d'Aubusso)	Lemonnier, Léonard
Carrière, L	Lebrun
D	Leblond, Adolphe
Decombe, Amynthe (originaire de Montluco)	Larroques, Louis
De Mossmbre	M
Dragoune, Eugène	Malhes, Jean Marie
Dietz, Auguste	Mauret, Pierre
Derr, Louis Antoine	Maitresse, Xavier
Delussert, Paul	Malezeuges, Baptiste (Pêcheur missionnaire)
Dacosta, Daniel	
Depas, Samuel	P
Drullhet, François, Achille, Jules et Marcien	Pideaux, Pierre
	Pignon (Mme) née Augustine Nicolle Flavie
E	Pabent, Jean (originaire de Castride Cam), Basses-Pyrénées
Echeberry (Tailleur d'habits)	R
F	Ruffat, Jacques
Froment, Dominique et Jules	Raveur, Joseph
Fournier, Louis et Prosper	S
Faur, Armand	Serres, François
Figarol, Jean Pierre	T
G	Thouret
Glaoine (originaire de Rancho-les-Bray)	Tambourl, Olivari et Cie

La Chancellerie du Consulat de France, rue St Louis, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, ouverte tous les jours, (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1 mai

BLANCHIN & GIRAUD,

63, VIEILLE LEVEE.

EN débarquement des navires Atlantic, Constantia et Jupiter, de Bordeaux—

[illegible] barriques vin rouge Castelmoron,
[illegible] do do blanc.
30 demi barriques vin blanc,
[illegible] caisses vin rouge St Louis,
[illegible] do vin blanc,
40 do vin rouge St Julien supr.
50 do Sauternes Armagnac,
40 caisses, 100 quarts boîtes sardines Nantes,
20 do 200 demi do do

En magasin

[illegible] paniers huile olive Plagniol,
[illegible] caisses vermouth Noilly Prat,
[illegible] do absinthe Noilly Prat,
[illegible] quarts Burgundy Port,
[illegible] do madère,

A vendre à bas prix. 10 avril—1 m p. am.